

SOUcoupES VOLANTES !

M. le Maire ne plaisante pas, aussi les "soucoupes ou cigares" atterrissant à Châteauneuf-du-Pape seront mis en fourrière si le garde champêtre les attrape

Avignon. — M. Lucien Jeune, maire de Châteauneuf-du-Pape, vient de prendre l'arrêté suivant qui a été approuvé par le préfet du Vaucluse et rendu exécutoire :

Le Maire de Châteauneuf-du-Pape arrête :

Article 1^{er}. — Le survol, l'atterrissage et le décollage d'aéronefs, dits soucoupes volantes ou cigares volants, de quelque nationalité que ce soit, sont interdits sur le territoire de la commune.

Art. 2. — Tout aéronef, dit soucoupe volante ou cigare volant, qui atterrira sur le territoire de la commune, sera immédiatement mis en fourrière.

Art. 3. — Le garde-champêtre et le garde particulier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIS LES VOICI QUI REVIENNENT

Guéret. — Un cultivateur du village de La Vaureille, M. Aimé Bousard, 47 ans, a raconté aux

gendarmes d'Aubusson l'« étrange rencontre » qu'il fit en revenant du bourg d'Alleyrat (Creuse).

Au lieu dit « La Madière », a-

*Le Haut-Normais
Républicain
29 octobre
1954*

tel déclare, j'aperçus une forme qui se mouvait sur le bas-côté de la route.

Je m'arrêtai pour mieux observer l'individu. Celui-ci, qui était basse, se releva brusquement, braquant sur moi deux puissantes lampes projetant une lumière bleu-clair très dense.

Il avait aussi, de chaque côté de la tête, une lampe de couleur vert clair qui émettait des rayons beaucoup plus faibles que les autres. Il paraissait haut de 1 mètre 60 et j'ai cru d'abord qu'il était vêtu d'un scapandre.

Soudain, sous l'effet d'une pression comparée à un soufflé, j'ai été projeté de l'autre côté de la route où je suis resté dix minutes sans pouvoir crier ou appeler au secours.

Les lampes bleu-clair demeuraient braquées sur moi. Elles s'éteignirent enfin. L'être traversa la route et disparut brusquement. J'ai ressenti et je ressens encore des douleurs dans les jambes et à la main droite.

A l'endroit indiqué par le cultivateur, les gendarmes ont constaté que la terre avait été tranchement remuée.

L'herbe avait été arrachée sur une superficie de 70 centimètres de diamètre. Aucune trace de pas n'a été relevée.

UN CHAUDRON GROS COMME UN CAMION

Tarbes. — Un camionneur de Tarbes, M. Vincent Casamajou, qui se dirigeait le matin vers 6 h avec un chargement en direction d'Angoulême, en compagnie de sa femme, a aperçu dans son retroviseur une étrange lueur blanche.

Ayant rangé son camion sur le bas-côté de la route, il vit, ainsi que sa femme, un engin qui venait de décoller d'un pré, à moins de 50 mètres.

L'appareil, qui avait la forme d'un immense chaudron, s'élevait à une très grande vitesse suivant un angle de 45 degrés.

Il laissait derrière lui une traînée blanche, il disparut dans les nuages.

BONJOUR A L'ITALIE

Rome. — Trois employés de la Préfecture de Police de Modène ont fait des déclarations concernant l'apparition d'une « machine » étrange dans le ciel de cette ville.

Ils ont affirmé que l'appareil, après avoir parcouru plusieurs kilomètres en zigzags se serait arrêté juste au-dessus du terrain d'aviation en lançant des fusées lumineuses dans toutes les directions, après quoi, il se serait éloigné vertigineusement vers les Apennins.

A Florence, des centaines de personnes qui assistaient à une séance d'entraînement de l'équipe locale de football, ainsi que les joueurs de cette équipe ont affirmé que plusieurs « objets imprévisibles », d'un blanc absolu ont traversé le ciel en formation se dirigeant du nord au sud. Ces objets comprenaient des « cigares » et des « disques ».